



ICF HABITAT  
LA SABLIERE



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**TEMPO'**

**SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE DELAISSES URBAINS**

-

**REGLEMENT**

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE :**

**21 octobre 2019**

## I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

### 1. Contexte et objectifs

#### Un territoire de projets, un potentiel de transformation au long court

Créé en 2010, Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnollet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants. Depuis le 13 décembre 2011, Est Ensemble est compétent en matière d'aménagement du territoire et s'est vu confier à ce titre, l'aménagement de plusieurs ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) communales. Est Ensemble est également compétent en matière d'habitat et de renouvellement urbain à ce titre, ce sont 12 quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Est Ensemble qui sont inscrits dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le territoire de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble fait l'objet d'une intensification urbaine inscrite dans une dynamique de transformation métropolitaine source de profondes mutations. Celles-ci trouvent leur origine dans les différentes opérations d'aménagement territoriales ou de renouvellement urbain pour lesquelles il est compétent (ZAC, PNRQAD, NPNRU), fruit d'une mue au long court, rythmée par les acquisitions foncières, les chantiers de démolition, dépollution, puis de réaménagement. Ces grandes étapes génèrent l'apparition de délaissés urbains comme autant d'espace-temps « en attente » d'un aménagement pérenne.

Aujourd'hui, il convient de reconsidérer ces espaces et de les appréhender comme une somme de potentiels sur un foncier rare à optimiser, d'en assurer provisoirement la modification de l'usage pour ne pas figer les espaces dans des états transitoires et surtout d'en générer une valeur ajoutée concrète pour le territoire et sa population.

#### L'état de friche : de la contrainte à la ressource

Soucieux de donner vie à des espaces vacants sans usages, Est Ensemble a engagé depuis 2015 une dynamique grandissante relative aux occupations temporaires de délaissés urbains en attente d'un devenir par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Riche de ses quatre premières éditions en 2015, 2016, 2017 et 2018, qui ont porté leurs fruits, Est Ensemble souhaite poursuivre sa dynamique sur un territoire en forte mutation. En 2019, Est Ensemble renouvelle l'expérience pour la cinquième année consécutive. L'Appel à Manifestation d'Intérêt TempO' suscite ainsi l'émergence de nouveaux modes de faire la Ville de demain pour préfigurer l'avenir, et répondre aux attentes des (futurs) habitants et des riverains de ces sites en attente d'un devenir.

L'occupation temporaire de terrains disponibles répond à une multiplicité d'enjeux. Considérés comme lieux d'expérimentation urbaine, animés et connectés avec les quartiers environnants, ils tendent à une réappropriation de morceaux de territoire méconnus pour préfigurer de nouveaux usages.

Les objectifs sont nombreux :

- **Valoriser et amorcer la reconquête** de secteurs à réinvestir en amont des opérations d'aménagement prévues : **améliorer le cadre de vie** et le ressenti du territoire pour susciter sa **réappropriation** par les usagers et changer le regard sur ces espaces ;
- **Impulser** une dynamique locale

- Amorcer de **nouveaux usages** (loisirs, balade, art, sport, culture...) : donner de la vie au territoire et l'animer, et parfois préfigurer la **programmation future** en testant « à l'échelle 1 » ;
- **Susciter la curiosité** et faire **connaître le territoire** au plus grand nombre : informer et amorcer la concertation «productive»

## 2. L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Comme les éditions précédentes, l'objet reste inchangé : accompagner financièrement des porteurs de projet pour permettre la mise en place d'actions dès début 2020 sur certains sites mis à disposition.

Cette cinquième édition ne vise qu'un seul site bâti situé au cœur du PRU La Sablière de Bondy.

## II. REGLEMENT

### 1. Le site

L'annexe 1 présente les caractéristiques techniques et la localisation du site.

### 2 .Conditions d'éligibilité

#### Le porteur de projet éligible

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert :

- aux **structures associatives** dotées de la personnalité juridique : associations ou collectifs d'associations ;
- à toute **structure d'Economie Sociale et Solidaire ainsi que les SIAE** (Société d'Insertion par l'Activité Economique).

#### Les interventions possibles

Les projets présentés ayant vocation à être installés sur l'un des sites devront répondre à l'une des thématiques prioritaires suivantes :

- **Economie circulaire** : réemploi, recyclage, éco-conception, éco-construction, économie de la fonctionnalité
- **Agriculture urbaine, circuit court, consommation responsable**
- **Accès aux droits**, services à la personne, inclusion
- **Bien être** : nature en ville, biodiversité, santé, dépollution...
- **Industries créatives et culturelles**
- **Sport**
- **Accompagnement à la création d'emploi, à la création d'activité économique**
- **Numérique**

Par son implantation sur ce site, le porteur de projet participe à l'animation du secteur concerné et participe à changer le regard sur un secteur en mutation.

### Engagements réciproques

**Est Ensemble** apporte une aide financière au porteur de projet sélectionné. Il communique sur le projet dans ses réseaux, en liens avec les lauréats Tempo' des quatre premières éditions.

**Le propriétaire du site (ICF La Sablière)** met à disposition le locam pré-cité sur une période allant de 12 mois minimum jusqu'à 24 mois. Aussi, une convention d'occupation temporaire sera passée entre le propriétaire et le porteur de projet, afin d'encadrer les conditions de mise à disposition (cf § 7 « Instruction des dossiers » page 7 du présent règlement) – Une trame de convention qui sera adaptée au présent projet est jointe en **annexe 3**.

**Le porteur de projet lauréat** s'engage à s'installer sur les sites et initier le projet pour lequel il reçoit une subvention, au plus tard au premier trimestre 2020 ou dans les 2 mois qui suivent la mise à disposition du local par le propriétaire. Par ailleurs, il s'engage sur le principe d'une **ouverture au public** du site occupé, et de l'espace public à proximité, en moyenne une fois par mois, à l'occasion de rencontres avec la population lors d'événements à préciser (exemples : Journées du Patrimoine, Fête de la Ville, etc.), ou avec le public scolaire au cours de l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021. Ces éléments seront précisés dans la convention de partenariat signée à l'issue du Bureau désignant le lauréat.

## **2. Clauses de communication**

**Le porteur de projet s'engage à faire clairement apparaître la contribution d'Est Ensemble au(x) projet(s) (co)financés dans tous les documents et/ou actions liés à ce(s) dernier(s) ainsi que la contribution du bailleur pour la mise à disposition du local à titre gratuit hors charges.**

Il s'engage en particulier :

- **à faire figurer le logo d'Est Ensemble et le label Tempo'** ainsi que le logo du bailleur sur chaque support de communication externe ou interne, physique ou numérique, y compris communiqué et dossier de presse, et ce dans le respect des chartes graphiques d'Est Ensemble
- à soumettre avant parution chacun de ces supports à une validation de la direction de la communication d'Est Ensemble (via l'adresse [communication@est-ensemble.fr](mailto:communication@est-ensemble.fr)), avec au minimum deux jours ouvrés d'avance (délai au terme duquel une non réponse vaudrait approbation)
- à mentionner le soutien d'Est Ensemble dans ses correspondances avec des interlocuteurs extérieurs, en particulier, le cas échéant, les bénéficiaires finaux du/des projet(s)
- à informer sans délai Est Ensemble de toute sollicitation émanant de la presse et proposer à cette dernière une prise de contact avec Est Ensemble pour éventuelle réponse complémentaire
- **à solliciter le comité de pilotage a minima deux mois à l'avance pour fixer la date de l'inauguration** et lancement de projet et à **informer au fur à mesure la direction de la**

**communication** d'Est Ensemble (via l'adresse [communication@est-ensemble.fr](mailto:communication@est-ensemble.fr)) **de la programmation événementielle en lien avec le projet**, charge à Est Ensemble d'examiner l'opportunité de s'y faire représenter.

Est Ensemble participe à la promotion des projets dans la mesure de ses moyens et compétences, à travers différents supports de communication notamment : site Internet, Le Mag', page Facebook, etc.

### 3. Gestion des Déchets

Le porteur de projet s'engage à mettre en place la gestion quotidienne de ses déchets conformément au règlement de collecte en vigueur. Au préalable, **il prendra contact avec les services techniques d'Est Ensemble** pour paramétrer la dotation en bacs, les services qui lui sont accessibles et les éventuels déchets qui resteraient à sa charge car non compris dans le service à l'usager.

Pour connaître le périmètre, le porteur de projet peut se rendre sur la carte interactive Géo déchets :

- [geodechets.fr](http://geodechets.fr)
- ou au 0 805 055 055.

### 4. Modalités de financement

L'enveloppe financière globale de l'AMI s'élève à **20 000 € maximum** et peut être versée sous la forme d'une **subvention en fonctionnement**, dépendant du projet présenté.

Elle constitue une aide aux charges courantes des structures bénéficiaires sur l'un des sites pressentis, **relevant des dépenses de fonctionnement** :

- Le paiement des fluides
- La location de matériel
- L'achat de prestations et de services
- L'achat de petits matériels
- Les salaires
- Les dépenses courantes
- Etc.

**Le montant maximum de la subvention ne peut dépasser 50% du total du budget global** estimé pour la mise en œuvre du projet.

Le candidat retenu doit réaliser les dépenses subventionnées **sur l'exercice 2020**. Le versement de l'aide se fait en une seule fois à l'issue de la validation du Bureau fin 2019.

### 5. Modalités de réponse

#### Dossier de candidature

Les structures intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature complet pour être examinés. Le dossier est joint en **annexe 2** du présent règlement.

#### Date limite de candidature

Les candidats doivent remettre leur dossier de candidature complet au plus tard pour **le 21 octobre 2019** en version électronique à l'adresse [occupations.ephemeres@est-ensemble.fr](mailto:occupations.ephemeres@est-ensemble.fr) et en version papier à l'adresse suivante :

Etablissement Public Territorial Est Ensemble  
Direction de l'économie, de l'attractivité et de l'innovation  
A l'attention de Mme Ulrike QUARRE  
100, avenue Gaston Roussel  
93 232 Romainville Cedex

#### Demande de renseignements complémentaires

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, les porteurs de projet peuvent adresser un mail à [occupations.ephemeres@est-ensemble.fr](mailto:occupations.ephemeres@est-ensemble.fr)

Il est à noter qu'une **visite collective du local aura lieu le 16/10 à partir de 14h**, en présence du bailleur ICF La Sablière. Les candidats devront déclarer leur intérêt pour participer à la visite au préalable par mail à l'adresse [occupations.ephemeres@est-ensemble.fr](mailto:occupations.ephemeres@est-ensemble.fr)

## **6. Instruction des dossiers**

### Analyse des dossiers

Les dossiers seront examinés notamment sur la base des éléments suivants :

- **Pertinence du projet** au regard des thématiques prioritaires,
- Projet permettant une **animation du secteur concerné**,
- **Expérience** de l'association et niveau de maturité du projet envisagé,
- **Analyse du budget** et notamment l'adéquation des moyens humains et matériels avec le projet décrit,
- Propositions du candidat sur les **temps d'ouverture** au public et l'interaction possible avec le public,
- **Ancrage territorial** du projet, capacité du candidat à établir des partenariats avec les acteurs locaux.

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers.

### Comité de sélection

Un comité, composé de Djénéba Keita (Est Ensemble- Vice-Présidente à l'économie sociale et solidaire) ou son représentant, Sylvie Badoux (Ville de Bondy, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de l'innovation économique et sociale) ou son représentant et un représentant du propriétaire bailleur. Ce comité se réunira fin octobre afin de sélectionner la structure lauréate.

Est Ensemble informera les candidats par courrier de la suite donnée à leur candidature.

## Conventionnement

La subvention sera attribuée par le Bureau Territorial du 27 novembre 2019.

Le projet fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention octroyée par Est Ensemble. **Ce document qui sera travaillé en amont avec les équipes d'Est Ensemble, sera signé préalablement au versement de l'aide. Sans retour de la convention signée par le porteur de projet, aucune subvention ne pourra être versée.**

La convention définit notamment les éléments suivants :

- L'objet de la convention  
*La convention a pour objet de fixer le rôle et les responsabilités de chaque partie.*
- Les engagements d'Est Ensemble  
*Cette partie sera complétée selon le projet proposé par la structure.*
- Les modalités de versement de la subvention  
*Cette partie fixera le montant de la subvention et les modalités de versement de celle-ci. Cette partie évoquera également les documents à remettre à Est Ensemble avant le ou les versements de subvention.*
- Les modalités d'actions de la structure  
*Cette partie sera complétée selon le projet proposé par la structure.*
- La durée de la convention
- Le pilotage et l'évaluation du projet
- Le contrôle du respect des termes de la convention

Par ailleurs, comme précisé page 4, une **convention d'occupation temporaire** pour la mise à disposition du local sera également signée entre le porteur de projet et le bailleur (cf **Annexe 3**, trame de convention d'occupation temporaire).

### **7. Modalité de suivi du projet**

Afin d'accompagner le projet, 3 comités de suivi seront mis en œuvre :

- Un comité de lancement
- Un comité de mi parcours
- Un comité de bilan.

Ces comités seront composé à minima d'un représentant d'Est Ensemble, d'un représentant de la Ville et d'un représentant du bailleur.

### **8. Annexes**

- **Annexe 1** : Fiche technique du local
- **Annexe 2** : Dossier de candidature
- **Annexe 3** : Exemple de convention d'occupation précaire